

MAIRIE DE LA BARRE
03 84 81 23 25
www.labarre39.fr



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 MARS 2019

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du 14 janvier 2019
Convention CEE avec la CCJN
Nettoyage parcelle de noyers
Nettoyage parcelle le long de la voie ferrée
Ouverture de crédits en investissement
Budget
Vote du taux des taxes
Inscription Monuments aux Morts
Titularisation agent
Prime des agents
Cartes avantages jeunes
Questions diverses :

Convocation : 18/03/2019

Affichage : 28/03/2019

Présents : Philippe GIMBERT, Michel CARMINATI, Christian FUMEZ, Sylvain LHOMME, Christophe TATIN, Michel VERTEL.

Absents excusés : Daniel BOURGEOIS, Nadine JAUPOIX, Frédéric PAILLARD.

Absente : Christelle BOBILLIER.

Secrétaire de séance : Michel CARMINATI.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 JANVIER 2019

Monsieur le Maire reprend les différents points abordés lors de la dernière séance, le Conseil Municipal n'observe aucune remarque et approuve le compte rendu à l'unanimité.

CONVENTION CEE AVEC LA CCJN

Lors de la réalisation des travaux du Foyer Rural, un partenariat avait été établi avec le SIDEC pour la vente des CEE (Certificats d'Economies d'Energies).

Suite aux travaux d'isolation réalisés dans le logement communal, la commune s'inscrit de nouveau dans cette démarche. La Communauté de Communes, étant un territoire TEPOS, peut obtenir une meilleure valorisation de ces CEE. Pour ce faire, Monsieur le Maire indique que la commune doit délibérer en ce sens et signer une convention avec la CCJN.

Après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Municipal accepte ce partenariat et autorise le Maire à signer la convention.

NETTOYAGE PARCELLE DE NOYERS

La commune a pris attache auprès de l'entreprise PIN de Rans pour le nettoyage d'une parcelle de noyers afin d'en favoriser l'accès à l'automne. La parcelle contient également des acacias qui pourraient être vendus afin de réaliser une opération « blanche » pour la collectivité.

NETTOYAGE PARCELLE LE LONG DE LA VOIE FERREE

La commune a contacté l'entreprise CHECHILLOT de Malange pour le nettoyage d'une parcelle le long de la voie ferrée signalée par la SNCF. De même que pour les noyers, ces travaux pourront être financés par la récupération des arbres par l'entreprise. Il est proposé de prévenir les propriétaires riverains afin de bénéficier des conditions octroyées à la commune.

OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT

Le budget sera voté prochainement, ce point n'est donc pas abordé.

BUDGET

Monsieur le Maire présente les chiffres réalisés en 2018. Il indique que le budget contient encore beaucoup de lignes vides du fait de l'absence des données à ce jour et qu'il s'agit d'une première ébauche. Il rappelle que les sommes portées sont évaluées à la hausse en dépenses et à la baisse en recettes. Le vote du budget doit avoir lieu avant le 15 avril. Il précise

qu'un emprunt sera nécessaire pour équilibrer le budget selon le montant des subventions accordées et que sans ces dernières, les travaux ne seront pas réalisés.

Par ailleurs, il demande l'avis des conseillers concernant la rétribution du FPIC à la Communauté de Communes dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier présenté en commission dernièrement. Les élus s'interrogent sur la participation de la CCJN aux travaux de voirie rue des Charmois.

VOTE DU TAUX DES TAXES

Comme chaque année, la collectivité doit voter le taux des taxes. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux puisque mécaniquement les bases évoluent.

Après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, du maintien des taux à savoir :

Taxe habitation : 11.79 % Taxe foncière sur le bâti : 8.74 %
Taxe foncière sur le non bâti : 16.27 %

INSCRIPTION MONUMENT AUX MORTS

Le Comité du Souvenir Français de Dampierre a constaté, suite à des recherches, que deux défunts « Morts pour la France » n'étaient pas inscrits sur le monument aux Morts et sollicite la commune afin de les faire figurer sur ce dernier.

Monsieur le Maire indique que c'est une obligation. Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, l'inscription de Monsieur LANSARD Louis et de Monsieur LAMY Henri.

La secrétaire concernée par les points suivants sort de la salle.

TITULARISATION AGENT

Monsieur le Maire informe que suite à la réussite au concours de rédacteur, la secrétaire a été nommée stagiaire dans ce grade en avril 2018. La période de stage arrivant à son terme et ayant été probante, celle-ci sera titularisée à compter d'avril 2019.

PRIME DES AGENTS

Le nouveau régime indemnitaire RIPSEEP approuvé par les élus autorise le maire à allouer les primes aux agents sans concertation préalable des conseillers. Dans un souci de transparence, Monsieur le Maire sollicite l'avis des élus pour l'octroi des primes.

La secrétaire reprend sa place.

CARTES AVANTAGES JEUNES

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'obtention et le coût de la carte avantages jeunes pour la commune (inscription en mairie, âge, non retrait des cartes) et propose de poursuivre le partenariat avec le CRIJ.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le partenariat.

QUESTIONS DIVERSES

- **Ondes** : suite à la demande de contrôle des émissions d'ondes du fait de l'installation d'une nouvelle antenne sur le château d'eau, la commune a reçu les rapports qui sont conformes et en dessous des normes. Ceux-ci sont consultables en mairie et sur le site de la commune.

- **Projet TDF** : TDF souhaite implanter un pylône sur la commune dans le but d'améliorer la couverture 3G/4G sur la ligne de chemin de fer ainsi que sur la commune. La société cherche un terrain dans le but d'implanter son infrastructure.

La construction est la suivante : une dalle de béton d'environ 8 mètres par 6 sera coulée sur celle-ci sera implanté un pylône de 30 mètres environ ainsi que des baies technique. TDF souhaiterait acheter ou louer une partie du terrain communal, dans l'ancienne cour de la gare, cadastré ZB 230 et demande à la collectivité un accord de principe permettant de débiter les études sur cet emplacement.

Les élus donnent leur accord et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

- **Bois de chauffage** : l'ONF a transmis le résultat de la consultation pour le bois de chauffage. L'offre n'étant pas satisfaisante, le Conseil Municipal refuse la vente au tarif proposé.

- **Encaissement des recettes de vente de bois** : la commune a été alertée par les dirigeants de l'association des communes forestières du Jura (COFOR 39) sur le projet d'encaissement des recettes liées aux ventes de bois par l'ONF en lieu et place des communes. Un tel dispositif viendrait accroître notamment la pression sur la trésorerie des communes. Une délibération est à prendre en vue de ce refus.

- **Chauffage** : Monsieur le Maire indique qu'il a pris attache auprès du SIDEC pour installer des capteurs dans le logement communal afin de vérifier les calories consommées suite à l'installation de nouveaux compteurs. En effet, la consommation des granulés semble être discordante avec les calories distribuées.

- **Urbanisme** : le coût d'instruction pour 2018 a été communiqué (à savoir 3285 €). Cette somme tient compte de permis d'aménager et semble être erronée. La taxe d'aménagement s'élève pour sa part à 2507 € pour 2019.

- **Diagnostic amiante** : afin de réaliser les travaux de voirie, il est obligatoire de prélever des échantillons de la chaussée. Des devis ont été transmis à la commune.

- **Véhicule** : des réparations ont été effectuées et d'autres sont encore à prévoir.

- **Euro Véloroute** : une réunion sur l'usage de la véloroute aura lieu le 05/04/2019 à 10h30 à Monteplain.

- **CAUE** : l'assemblée générale aura lieu le 29/04/2019. La commune étant adhérente, les élus sont conviés.

- **Formation** : un livret proposant des formations accessibles aux élus est disponible en mairie.

- **Câble antenne** : un élu signale qu'un câble est à contrôler au-dessus du château d'eau.
Fin de la séance à 22h10.

Le Maire,
P. GIMBERT